



Association Royale

Centre d'Activités Sous-marines du Hainaut

(Association Sans But Lucratif)

Organisation des plongées à la Croisette en phase 10 de déconfinement Covid 19

Seuls les plongeurs appartenant au Groupe 3 sont autorisés à plonger c'est à dire : **Les plongeurs ne peuvent avoir été testé positifs ni avoir eu des contacts avec une personne positive ou avoir eu des symptômes du Covid19.** (voir recommandations médicales).

1. La plongée est à nouveau autorisée à condition qu'elle ne donne pas lieu à des rassemblement de plus de **100 personnes**.
2. Néanmoins, le virus est encore présent alors le mot d'ordre est « pas de rassemblement – gardez vos distances et votre masque » !
3. Au sein de la palanquée il faut aussi garder ses distances et porter le masque.
4. **L'inscription préalable reste obligatoire** . Gardez l'habitude de mettre vos véhicules en tête bèche à l'arrivée sur le site.
5. A l'arrivée, le chef de groupe se présente au responsable du bar la ou les feuilles d'inscription signées. **Il paie les plongées**. Il espace ses palanquées dans son créneau de mise à l'eau imparti. Il veille au respect des hr de mise à l'eau.
6. Les plongeurs veilleront à maintenir en toutes occasions la distanciation sociale prévue de 1,50m minimum. Le port du masque bucco-nasal est obligatoire.
7. **Les vestiaires** ne sont pas accessibles.
8. **Le gonflage** sera disponible. Veuillez déposer votre bouteille devant l'écriteau « bouteilles vides ». Veuillez payer au bar et présenter le ticket au gonfleur. Le gonfleur se chargera de désinfecter la robinetterie avant le gonflage. Après le gonflage votre bouteille se trouvera en dessous de l'écriteau « bouteilles pleines ». Veuillez ne toucher que votre bouteille. Evitez tout regroupement au gonflage, gardez vos distances ! Une seule personne dans le local pour déposer ou récupérer sa bouteille.
9. Les palanquées de 2 à 4 plongeurs maximum, se rendront à la carrière en maintenant une distance de plus de 1,50m entre les palanquées.
10. **Maximum TROIS palanquées** peuvent se trouver sur le ponton simultanément. Les briefings et check équipement se feront sur le parking ou sur la dalle avant de descendre sur le ponton en respectant la distanciation.
11. **Une palanquée de sécurité de surface sera obligatoire en permanence et à tour de rôle (tournante).**
12. **Seule la palanquée de sécu peut rester sur le ponton. La palanquée 1 se met à l'eau quand la palanquée 2 arrive sur le ponton, la palanquée 2 se met à l'eau quand la palanquée 3 arrive et ainsi de suite.**
13. **La mise à l'eau se fait au ponton, la sortie de l'eau se fait par la sortie enfant sauf pour les dernières palanquées qui se fera au ponton afin de garantir la continuité de la sécu.**
14. Si une file d'attente se crée sur la dalle à la descente du ponton, il convient de garder les distances de + de 1,50M.

Siège social : Rue François Hittelet 86
5190 Jemeppe sur Sambre



TVA BE 0412.831.505
Ent.: 4128.31.505

BNP BE51 2600 0611 0362

15. Le rinçage des masques ne se fera que dans le seau prévu à cet effet sur le parking. Des jerrycans d'eau de ville sont disponibles pour évacuer le désinfectant et le détergent. Il est recommandé d'utiliser un anti bué commercial.
16. **La durée de la plongée est limitée à 45 minutes afin de permettre à un maximum de plongeur de plonger.**
17. Les débriefings se feront sur le parking et à distance de sécurité.
18. Comme personne ne peut être certain qu'il n'a pas été contaminé au préalable, les mesures de sécurité suivantes seront d'application :
 - a. Les exercices et baptêmes sont autorisés selon les directives propres à chaque fédération. Les exercices de remontée sont interdits.
 - b. La durée de la plongée n'excédera pas 45 minutes.
 - c. Tout signe d'essoufflement implique une fin de plongée et une remontée contrôlée.
 - d. La vitesse de remontée sera particulièrement lente dans les derniers 5m.
19. **Le bar est accessible pour les commandes de boisson.** Mais les consommations seront consommées sur la terrasse ou à l'intérieur ! Les portes devront toujours restées ouvertes pour la ventilation du local. Des tables de Maximum 4 personnes seront dressées. Il est INTERDIT de regrouper des tables !
20. **Il est demandé de ranger ses vidanges dans les bacs devant le bar** afin d'éviter les manipulations par les bénévoles.
21. **Les boissons personnelles sont également interdites sur le site, seule une petite bouteille d'eau pour la réhydratation est autorisée.**
22. Un gel hydroalcoolique est disponible au bar.
23. Les toilettes sont accessibles, une personne à la fois. Avec obligatoirement, lavage des mains **avant et après** le passage aux toilettes. Un produit désinfectant sera disponible pour désinfecter le siège avant l'usage. **La sortie se fait par la porte arrière (pas de croisement).**
24. Merci de respecter la distanciation marquée au sol en cas de file aux toilettes.
25. Si à un moment donné vous suspectez avoir touché un objet qui aurait pu être contaminé, allez-vous laver les mains !
26. Nous comptons sur votre sens des responsabilités. Au mieux nous appliquons tous ces mesures, au plus vite nous pourrons reprendre une existence normale.

Le Conseil d'Administration

